AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1290
FR0000039638-FS0699

29 juillet 2019

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LA FONCIERE VERTE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 juillet 2019, complété notamment par un courrier reçu le 29 juillet 2019, M. Jean-Luc PetitHuguenin a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juillet 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Foncière PH Green[1] et PH Finance[2] qu'il contrôle, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société LA FONCIERE VERTE[3] et détenir indirectement 440 038 actions LA FONCIERE VERTE représentant 768 397 droits de vote, soit 90,79% du capital et 94,51% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière PH Green	328 359	67,75	656 718	80,77
PH Finance	111 679	23,04	111 679	13,74
Total Jean-Luc Petithuguenin	**440 038**	**90,79**	**768 397**	**94,51**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 111 679 actions LA FONCIERE VERTE par la société PH Finance.

À cette occasion, la société PH Finance a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5%, 10% du capital et des droits de vote et 15% et 20% du capital de cette société.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société PH Finance déclare :

- l'acquisition a été réalisée sur fonds propres ;
- l'acquéreur agit de concert avec Foncière PH Green ;
- la société PH Finance envisage de poursuivre ses achats par le lancement, de concert avec Foncière PH Green, d'une offre publique de retrait ; à ce jour aucune décision n'est prise et une communication sera faite lorsqu'une telle décision sera prise ;
- l'acquéreur entend rester de concert avec Foncière PH Green et n'envisage pas d'augmenter son contrôle de la société au-delà des presque 10% d'actions restant dans le public ;
- PH Finance poursuivra avec Foncière PH Green la politique actuelle d'investissement immobilier de l'émetteur ;

[1] Société civile (sise 7 place des Ternes, 75017 Paris).
[2] Société par actions simplifiée (sise 7 place des Ternes, 75017 Paris).
[3] Anciennement dénommée DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS.
[4] Sur la base d'un capital composé de 484 657 actions représentant 813 025 droits de vote (suite à la perte de 111 679 droits de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- ne pas être partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4°bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- n’avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société ;
- ne pas envisager de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »
